

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE

### Séance du 14 septembre 2021 à 21h

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 septembre 2021, s'est réuni à la Salle polyvalente en séance publique, sous la présidence de Monsieur Champagne, maire.

EN EXERCICE: 15

PRESENTS : 10 VOTANTS : 13

PRESENTS : Emmanuelle Jamet, Marcelle Deprez, Andréa Antolini, Delphine Goron, Florence Huber, Xavier Amedjrovi, Jean-Noël Broegg, Stephan Champagne, Antony David, Alain François,

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne Aubé, Patrick Vincent

Elodie Bouyge ayant donné procuration à Andréa Gardé

Jean-Marc Tiret ayant donné procuration à Marcelle Deprez

Emmanuel Hilario ayant donné procuration à Stephan Champagne

ABSENT NON EXCUSE : //

SECRETAIRE : Jean-Noël Broegg

Après avoir fait l'appel individuel des membres du Conseil Municipal, Monsieur Champagne, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 21h05

M. le Maire indique que le Conseil Municipal se réunit à la salle polyvalente pour permettre un accès, avec contrôle du passe sanitaire, aux administrés, conformément à la délibération n° 30/2020 du 6 octobre 2020.

A l'unanimité, le précédent compte rendu du Conseil Municipal est approuvé.

### Rapport des Commissions

SCOLAIRE– Andréa ANTOLINI

Chaque classe a organisé une réunion de rentrée à laquelle, Monsieur Champagne et elle-même, ont participé afin de donner aux parents certaines informations :

-L'étude du soir est dispensée cette année par des enseignants, deux de l'école des Garennes et un de l'école de Guernes.

-Les quatre nouveaux TNI seront installés aux vacances de la Toussaint.

-La mairie a acheté des détecteurs de CO2 pour installation dans chaque classe, un graphisme ludique permettra aux enfants de participer activement.

-Le stationnement aux abords de l'école, pour les parents, a été étudié avant la rentrée, suite à l'amputation d'une partie du parking en raison des travaux. Les maternelles accèdent par la porte du haut et les plus grands par le bas.

Andréa Antolini remercie les parents pour leur civilité.

Elle informe de l'ouverture du centre de loisirs sur les deux semaines des petites vacances (sauf décembre) au lieu d'une semaine sur deux auparavant.

Un repas chaud sera fourni par le même prestataire que la cantine.

Concernant la bibliothèque, Madame Antolini, annonce que Xavier Amedjrovi en reprend l'organisation.

Monsieur Amedjrovi prend la parole et précise que la bibliothèque rouvrira ses portes à compter du mercredi 22 septembre de 10h à 12h, pour le moment. Des aménagements ont été faits et une gestion informatisée a été mise en place.

Il recherche des bénévoles pour les permanences d'ouverture ainsi que d'autres qui pourraient, après lecture, proposer aux abonnés des avis sur les livres.

Andréa Antolini termine en indiquant qu'un spectacle gratuit pour les petits (0 à 4 ans) se tiendra dans la bibliothèque lors du Festival du Conte (programme reporté suite aux directives liées au Covid).

#### URBANISME – Florence HUBER

Florence Huber informe les conseillers que des devis ont été établis pour divers travaux :

L'égouttage du chemin du Coudray, dont les arbres envahissent les fils de téléphone et électriques.

L'égouttage des arbres sur la place de Sandrancourt et devant la chapelle Sainte Anne, pendant la période appropriée.

L'entretien du terrain de l'Orobanche pourprée.

Monsieur le Maire ajoute qu'un devis pour l'aménagement de l'entrée du stade a été signé la semaine dernière, juste avant l'arrivée des gens du voyage. Ces travaux devraient à l'avenir ne permettre aucune intrusion par les gens du voyage qui s'installent en toute illégalité, utilisant eau et électricité, ce que l'on peut qualifier de vol.

Une réunion avec les pompiers, les gendarmes et notre service technique, sur place, a permis de déterminer le dispositif le plus adapté.

Ces travaux seront réalisés en urgence dès le départ des caravanes installées actuellement.

#### ANIMATION – Delphine GORON

Delphine Goron précise que la commission, qui vient de se réunir, a pu organiser diverses manifestations :

-Le Cinéma en plein air avec la participation du Parc Naturel Régional du Vexin Français. Elle s'interroge sur la pertinence de la date retenue compte tenu de la faible participation, peut-être due à la proximité de la rentrée scolaire.

Ce partenariat n'est possible que tous les deux ans.

-Le Forum des associations, qui s'était déroulé l'année dernière sur la brocante, a eu lieu à la salle polyvalente pour permettre le contrôle du passe sanitaire. Madame Goron a comptabilisé plus de 70 personnes de + de 18 ans, les enfants n'étant pas soumis au contrôle.

- Du 15 au 19 septembre, l'opération déchets verts sera proposée sur un nouvel espace au niveau des jardins familiaux, sur le chemin de la salle polyvalente, en prolongement, suivre les panneaux « les jardins de Martin ».

L'opération sera renouvelée en octobre avec l'intervention de la communauté urbaine qui proposera un broyage puis en novembre, une autre opération simple.

- Elle informe que compte tenu des contraintes liées à la pandémie de la Covid-19 et aux nuisances sonores, la salle polyvalente ne sera plus louée au public ; elle reste toutefois disponible pour les associations, les événements communaux et les entreprises de la commune, comme pour le Salon « Saveurs et Habitats » organisé par LMB Confort, les 7-8 et 9 octobre.

- Le marché de Noël aura lieu les 4 et 5 décembre 2021. Toute personne souhaitant tenir un stand doit se faire connaître en Mairie.

#### Ordre du Jour

#### DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur Champagne rappelle la délibération du 23 juillet dernier qui octroie une indemnité pour un conseil municipal délégué. Cette délibération a fait l'objet d'une interrogation de la Préfecture.

Cette indemnité, inférieure à celle des adjoints, doit être tout de même comprise dans l'enveloppe prévue à cet effet.

Compte tenu de la charge de travail qui doit être fournie sur le scolaire, il propose de nommer un adjoint supplémentaire, cela ayant déjà été le cas sur des années antérieures.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;  
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 contre) :

Décide de la création d'un quatrième poste d'adjoint.

## ELECTION ADJOINT

Compte tenu des délibérations précédentes, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote.

DEPARTEMENT : YVELINES COMMUNE : ST MARTIN LA GRANGE Communes de moins de 1 000 habitants

ARRONDISSEMENT : MAIRIE LA VIE

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

### PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'acte est fait le 14 septembre 2021 à 18 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de St Martin la Grange.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer le nom et prénom d'un conseiller par case) :

JANET Emmanuelle	HUBER Florence	EMANUELS Alain
DEPIERRE Marcelle	Jean-Marc BOUZY	BRUNOYER Xavier
ANTOLINI Andréa	Carofiglio Stephen	
COHEN Stéphane	Davis Anthony	

Absents : ELECQY BOUYGE, JEAN-MARC TINET, EMMANUEL HIRABO, JOCELYNE AUBÉ, PALLER VINCENT

#### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M<sup>me</sup> Marcelle DEPIERRE, M<sup>lle</sup> Florence HUBER

#### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le maire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou à réception prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote de dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes défectueux n'ont pas été comptés. Le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-1, L. 2122-2 et L. 2122-3 du CGCT).

Le présent procès-verbal est établi en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4.

Le conseil municipal a élu, à la majorité absolue, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant) : Le conseiller municipal le plus âgé : Le secrétaire :

#### 3.4. Élection du quatrième adjoint

##### 3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel d'ajout pas pris part au vote	
b. Nombre de votes (enveloppes déposées)	12
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)	12
f. Majorité absolue *	7

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (sans l'ordre alphabétique)	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres)
ANDREA ANTOLINI	12	doze

##### 3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel d'ajout pas pris part au vote	
b. Nombre de votes (enveloppes déposées)	
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)	
f. Majorité absolue *	

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (sans l'ordre alphabétique)	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres)
---	-------------	---

##### 3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel d'ajout pas pris part au vote	
b. Nombre de votes (enveloppes déposées)	
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)	
f. Majorité absolue *	

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (sans l'ordre alphabétique)	En chiffres	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En toutes lettres)
---	-------------	---

#### 3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

M<sup>me</sup> ANDREA ANTOLINI a été proclamée quatrième adjoint et immédiatement installée.

Observations et réclamation :

\* Premier tour de scrutin :  
1) Pour les communes de moins de 100 habitants, la majorité absolue est acquise au premier tour.  
2) Pour les communes de 100 à 1000 habitants, la majorité absolue est acquise au deuxième tour.  
3) Si un électeur a répondu sans avoir voté pour être enregistré dans cet espace, elles sont régies par une feuille annexée, signée et paraphée par le secrétaire de bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexe se fait au bas du paragraphe « Observations et réclamation ».

#### 5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 14 septembre 2021 heures, minutes, en double exemplaire \* a été, après lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire (ou son remplaçant) : Le conseiller municipal le plus âgé : Le secrétaire :

Les assesseurs :

## INDEMNITES ELUS

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 17/2020 en date du 15 septembre 2020 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,  
Vu le budget communal,  
Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,  
Vu l'arrêté du 20 juillet 2021 donnant délégation à Madame Andréa Antolini pour l'enseignement et les affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention)

DECIDE d'allouer, avec effet au 1er Aout 2021, l'indemnité au taux maximum au 4<sup>ème</sup> adjoint et annule et remplace la délibération n° 38 /2021

## Tableau récapitulatif des indemnités

(art. 78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

**POPULATION** (totale au dernier recensement) 985 (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

### I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = 72.4

### II - INDEMNITES ALLOUEES

#### A - Maire

<b>Nom du bénéficiaire et %</b>	<b>Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)</b>	<b>Majoration éventuelle en %</b> <b>Selon le cas :</b> <b>Canton : 15</b> <b>Arrondissement : 20</b> <b>Département : 25</b>	<b>Total en %</b>
Stephan CHAMPAGNE	40.3 %	+0 %	40.3 %

#### B - Adjoints au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)

<b>Nom du bénéficiaire et %</b>	<b>Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)</b>	<b>Majoration éventuelle en %</b> <b>Selon le cas :</b> <b>Canton : 15</b> <b>Arrondissement : 20</b> <b>Département : 25</b>	<b>Total en %</b>
Delphine GORON	10.7 %	+0 %	10.7 %
Alain FRANCOIS	10.7 %	+0 %	10.7 %
Florence HUBER	10.7 %	+0 %	10.7 %
Andréa GARDÉ	10.7 %	+0 %	10.7 %

## REMUNERATION POUR L'ETUDE DU SOIR

Madame Andréa Antolini expose au conseil municipal la nécessité de prévoir le recrutement d'intervenants pour animer les temps d'activité périscolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Cette activité pourrait être assurée par un enseignant, fonctionnaire de l'Education nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 et la note de service du ministère de l'Education nationale du 8 février 2017, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal. Conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, et, le cas échéant, 1% solidarité et RAFP.

Monsieur le maire propose donc au conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de ces intervenants et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE le maire à recruter un ou plusieurs fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer des tâches d'étude surveillée :

- le temps nécessaire à cette activité accessoire est d'une heure/jour pour quatre jours/semaine ;
- les intervenants seront rémunérés sur la base d'une indemnité horaire fixée à 22.34 € brut, correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire du barème fixé par la Note de service n° 2017-030 du 8-2-2017 (NOR : MENF1704589N)

## TARIFS CENTRE DE LOISIRS

Madame Andréa Antolini propose au conseil municipal de fournir un repas chaud aux enfants fréquentant le centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. Actuellement, les parents fournissent le repas et la mairie fournit le goûter.

Cette proposition, déjà présentée aux parents, rencontre un vif succès. Après avoir pris contact avec la société de restauration de la cantine, il semble possible d'assurer cette prestation supplémentaire avec la contrainte cependant de commander un minimum de 10 repas par jour, avec une mise en place à partir des vacances de la Toussaint.

Monsieur Champagne demande à ce que le tarif soit ajusté et propose une augmentation de deux Euros par jour et par enfant, qu'il s'agisse du tarif normal ou extra-muros, une tolérance sera toutefois possible les premières fois afin de laisser les parents s'organiser.

A l'unanimité, et après délibération, le conseil municipal

DECIDE de valider les nouveaux tarifs

	Intra-Muros	Extra-Muros (conventionnés)
1 Enfant :	17 €	20 €
2 Enfants :	29 €	39 €
3 Enfants :	46€	56 €

#### VIREMENT DE CREDIT

Monsieur Alain François rappelle que la commune a délibéré favorablement pour l'acquisition de quatre nouveaux TNI pour l'école et la demande de subvention correspondante.  
Le montant total de l'achat doit être financé même si une subvention est attribuée.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget de la ville,  
Monsieur Alain François maire-adjoint délégué aux finances, propose au conseil municipal les décisions modificatives suivantes du budget de l'exercice 2021 :

#### INVESTISSEMENT

##### DEPENSES

Opération 15 (STADE)	- 10 000 €
Opération 25 (STRUCTURE MULTI ACCUEIL)	+ 10 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE les décisions modificatives ci-dessus

#### CONVENTION YVELINES NUMERIQUE

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour

#### COMMISSIONS

Comme prévu lors du dernier conseil municipal, le tableau des commissions est validé comme suit :

Urbanisme

**Florence Huber**, Marcelle Deprez, Emmanuel Hilario, Anthony David

Communication

**Delphine Goron**, Jean-Noel Broegg, Florence Huber, Andréa Antolini

Développement durable

**Elodie Bouyge**, Alain François, Jocelyne Aubé, Jean-Noel Broegg, Emmanuel Hilario, Anthony David

Budget/Finances

**Alain François**, Anthony David, Emmanuel Hilario, Jocelyne Aubé, Xavier Amedjrovi, Jean-Marc Tiret

Jeunesse et Affaires scolaires

**Andréa Antolini**, **Florence Huber**, Emmanuelle Jamet, Xavier Amedjrovi, Elodie Bouyge

Animations et commerce

**Delphine Goron**, Jocelyne Aubé, Xavier Amedjrovi, Emmanuelle Jamet, Patrick Vincent

Après délibération, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal,

VALIDENT la liste ci-dessus.

## TOUR DE TABLE

//

## QUESTIONS DANS LA SALLE

### **Un administré**

- interroge sur les odeurs que dégage très souvent la station d'épuration de Sandrancourt  
La communauté urbaine a été contactée à chaque fois que la mairie a eu connaissance de ce désagrément et est intervenue. A ce jour aucune solution définitive n'est proposée.  
Peut-être faire des plantations de grandes hauteurs pour limiter la propagation des odeurs, notamment en été.
  
- signale que le mur du cimetière est noir  
Il est prévu que la commune fasse un nettoyage et si besoin, le mur sera repeint.
  
- demande pourquoi des panneaux voie privée ont été installés sur le chemin des moutons  
La Société LafargeHolcim a installé, de plein droit, ces panneaux pour garantir la sécurité tant que les engins circulent et coupent la route en journée.  
Il est donc déconseillé d'emprunter cette route, en cas d'accident, les assurances n'appliqueraient pas leur garantie.
  
- signale des difficultés de circulation dans la Grand'Rue à Sandrancourt du fait des stationnements par des véhicules ventouses le long de bandes jaunes.  
Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de création de parking à l'entrée de Sandrancourt est en cours depuis plusieurs années, ce dossier est toujours en instance chez le notaire.  
La commune pourra demander aux gendarmes d'effectuer une opération d'enlèvement telle que celle réalisée sur le parking de la salle polyvalente.
  
- informe le conseil municipal que certaines personnes ne respectent pas la réglementation en matière de bruit, notamment le dimanche, avec des tondeuses sur le temps de midi.  
Il est rappelé à tous, que vous pouvez prévenir la mairie afin qu'elle puisse faire un rappel pour faire cesser les incivilités.
  
- sollicite la mairie pour le nettoyage des caniveaux sur le hameau de Sandrancourt  
Le prochain programme de tonte aura lieu le 1<sup>er</sup>, 4 et 5 Octobre prochain par les services de GPSEO.  
Les caniveaux sont très souvent enherbés car il est difficile de maintenir un état satisfaisant depuis qu'il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires.  
Une intervention supplémentaire exceptionnelle a eu lieu dans le centre bourg de St Martin avec l'aide de notre agent technique.

### **Une administrée**

- demande s'il est possible de débroussailler les chemins de randonnées, certains chemins sont barrés.  
La végétation émane de propriétés privées et certains chemins ne sont pas à leur place, les propriétaires en suppriment l'accès.

### **Un administré**

- souhaite connaître le nombre de personnes qui sont touchées par l'information communale diffusée par internet,

Environ 130 à 140 adresses mails sont enregistrées, sur 450 foyers.

- demande ce qu'il est fait pour ceux qui n'ont pas internet. Il rappelle avoir sollicité la mairie, sans réponse à ce jour, sur la possibilité de doter un plus grand nombre de personnes en matériel, à l'heure de la dématérialisation. Concernant la formation à l'utilisation, il pense que de jeunes volontaires compétents pourraient proposer leur aide.

Il faut bien comprendre la dimension humaine de cette problématique. Certains publics restent réfractaires. La mairie a « sondé » il y a 2 ans.

- demande combien de fois est distribué le Saint Martin Info qui remplace le bulletin.

Il est prévu une édition par mois

- réfute cette information car il n'y en a eu que deux en neuf mois

La coupure estivale explique ce delta.

La commune communique également des informations par l'intermédiaire de son site internet et de sa page facebook. Le bulletin avait un coût important et diffusait très souvent des informations en décalage, comme les vœux du maire rapportés en Aout...la commission ne disposait pas de suffisamment de temps. Un seul bulletin a été maintenu retraçant l'année écoulée.

- demande ce que la municipalité a fait pour empêcher l'installation des gens du voyage sur le stade, depuis la première alerte il y a un an.

Divers aménagements ont été étudiés. Les différents paramètres à prendre en compte (tonte, intervention pompiers, gendarmes...) nécessite une réflexion et du temps. Une solution a été trouvée et commandée juste avant l'arrivée de ceux installés actuellement.

### **Une administrée**

- demande où en est l'installation des caméras.

La subvention DSIL demandée à la Préfecture a été refusée et sera redéposée début 2022.

- quand est prévue la taille au coudray

Comme indiqué dans le rapport des commissions, un devis a été passé et nous sommes dans l'attente d'une date.

- trouve que la commune est sale

Le « zéro phyto » et la météo ont compliqué notre tâche. Il existe des décharges sauvages sur terrains privés où nous n'avons pas la main.

### **Un administré**

- relance le débat sur les nuisances sonores qui sont de pire en pire et particulièrement infernales le samedi et le dimanche, quelles actions avez-vous et/ou pouvez-vous engager.

Des contrôles ont déjà été demandés, il est difficile d'intervenir à ces endroits (sorties de St Martin côté Mantes et côté Vetheuil)

Monsieur François propose d'y réfléchir et de voir ce qu'il est possible de faire réglementairement car un radar fixe ne sera pas accepté par le Préfet, cette zone n'étant pas accidentogène (critère de priorisation)

Pour information, un plateau surélevé va être installé par le Département, au niveau du cimetière, dans la poursuite du programme de la Seine à Vélo. Il continuera aussi à limiter la vitesse.

### **Un administré**

- Demande ce qui va être fait pour le lavoir qui fuit

Nous avons sollicité deux piscinistes et le PNR pour conseil



- signale que certains jardins familiaux pourraient être qualifiés de bidonvilles.  
Un travail est en cours pour une vraie « gouvernance » des jardins familiaux

### **Un administré**

- demande si le portage de livres par la bibliothèque pour les personnes âgées, va être remis en service  
Monsieur Amedjrovi y réfléchit, le travail de remise en service de la bibliothèque elle-même prend beaucoup de temps, mais il ne refuse pas
- questionne sur la remise en service du ramassage des encombrants  
Ce service n'a pas été arrêté, il a juste été modifié dans son organisation et se fait maintenant à la demande, il suffit juste d'appeler GPSEO pour prendre RDV

Séance levée à 22h50